

Annexe 35
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

GUIDE DU
CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du.....

Organisme : Ministère de la Culture (Direction des lettres)
Domaine de la prestation : le livre Tunisien
Objet de la prestation : le prix national de la littérature des jeunes écrivains

Conditions d'Obtention

- Présentation de la candidature dans les délais impartis soit avant la fin octobre .
- Le manuscrit proposé ne doit pas avoir concouru pour l'obtention d'un diplôme scientifique ou universitaire.
- le manuscrit présenté doit avoir une valeur culturelle certaine
- le travail présenté doit être rédigé en langue arabe ou traduit vers cette langue
- le travail présenté ne peut pas être inférieur à 50 pages
- l'âge du candidat ne peut dépasser les 30 ans
- ce prix ne peut être attribué plus d'une fois à une même personne

Pièces à fournir

- une demande de candidature
- 9 exemplaires du manuscrit proposé à l'obtention du prix

Etapes de la prestation

Intervenants

Délais

- | Etapes de la prestation | Intervenants | Délais |
|--|--|---|
| - Dépôt des pièces au bureau d'ordre de la direction des lettres | l'intéressé
la commission de la littérature des jeunes écrivains
ministère de la culture | 3 mois à compter de la date de dépôt des pièces |
| - Etude des titres proposés | | |
| - Proclamation des résultats et remise du prix | | |

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre de la Direction des lettres
Adresse : 39, Rue Asdrubal -Lafayette-1002 -Tunis

Lieu d'Obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre de la Direction des lettres
Adresse : 39, Rue Asdrubal -Lafayette-1002 -Tunis

Délais d'Obtention de la prestation

3 mois à compter de la date de dépôt des pièces demandées

Références législatives et réglementaires

le décret n° 92-1752 du 28 septembre 1992 relatif à la création d'un prix national de la littérature destiné aux jeunes écrivains

Annexe 36
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

GUIDE DU
CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du.....

Organisme : Ministère de la Culture (Direction des lettres)
Domaine de la prestation : le Livre Tunisien
Objet de la prestation : les prix afférents aux principes du 7 Novembre

Conditions d'Obtention

- le manuscrit proposé ne doit pas avoir fait l'objet d'une publication
- le manuscrit proposé ne doit pas avoir concouru pour l'obtention d'un titre scientifique ou universitaire
- le manuscrit proposé doit avoir une valeur culturelle certaine
- le manuscrit proposé doit être rédigé en langue arabe littéraire ou dialectale pour ce qui est de la poésie populaire

Pièces à fournir

- Demande de candidature au prix afférent aux principes du 7 novembre
- 6 exemplaires du travail proposé, dactylographiés ou manuscrits

Etapes de la prestation

Intervenants

Délais

- | Etapes de la prestation | Intervenants | Délais |
|---|---|---|
| - Dépôt des pièces demandées | - l'intéressé
- une commission spécialisée
- le ministère de la culture | 3 mois à compter de la date de dépôt des pièces demandées |
| - Etude des titres proposés | | |
| - Annonce des résultats et attribution des prix | | |

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre de la Direction des lettres
Adresse : 39, Rue Asdrubal-Lafayette- 1002 -Tunis

Lieu d'Obtention de la prestation

Service : Direction des lettres
Adresse : 39, Rue Asdrubal-Lafayette- 1002 -Tunis

Délais d'Obtention de la prestation

3 mois à compter de la date de dépôt des pièces demandées

Références législatives et réglementaires

le décret n°92- 1910 du 26 octobre 1992 relatif à la création de prix nationaux récompensant les œuvres littéraires ou intellectuelles afférentes aux principes du 7 novembre .